

CAMPING IBARRON***

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATIONS

1 – CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation devient effective après réception de l'acompte correspondant à 25% du montant total du séjour + les frais de dossier de 15€ et du contrat de réservation dûment complété et signé.

La réservation est faite à titre personnel. Il n'est pas possible de céder ou sous-louer votre réservation sans l'accord du camping.

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés pendant toute la durée du séjour de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles ou groupes qui se présenteraient en nombre supérieur à la capacité d'accueil de l'hébergement loué.

Pour toute demande spécifique à des groupes, nous consulter.

2 – ARRIVÉES/DEPARTS

Séjour en location : Les arrivées se font entre 16h et 19h (merci de nous contacter si arrivée tardive). Les départs se font avant 10h (un planning est tenu à l'accueil).

Séjour en emplacement camping : Les arrivées se font entre 15h et 19h, les départs se font avant 12h.

3 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Votre réservation est considérée comme définitive dès lors qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Vous aurez à régler le solde 30 jours avant votre arrivée faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée et l'acompte conservé.

Pour les réservations effectuées à moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral du séjour sera demandé au moment de la réservation.

Pour les séjours en emplacement de camping, merci de vous présenter à l'accueil la veille de votre départ pour régler les suppléments éventuels

4 – ANNULATION DE SEJOUR

1. Modification de votre réservation :

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais jusqu'à 30 jours de l'arrivée, sous réserve de disponibilité.

En l'absence de message précisant une arrivée tardive, le logement devient vacant sous 24h sans aucun remboursement de séjour.

2. Prestations non utilisées :

Une arrivée retardée ou un départ anticipé ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

3. Annulation du Camping :

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du Campeur :

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier en recommandé avec A/R, la date de réception déterminant la date d'annulation. De 45 à 30 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis. Du 29ème au 15ème jour, il sera retenu 50% du montant du séjour. Moins de 15 jours, il sera retenu 100% du montant du séjour. Dans tous les cas, une somme forfaitaire de 30€ sera retenue comme frais d'annulation.

5. Assurance Annulation :

Le camping vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location.

Notre partenaire s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs. Le texte vous sera transmis par Campez couvert.

5 – DÉPOT DE GARANTIE

Pour les locations : une caution de 200€ vous sera demandée à la remise des clés. Elle inclut le bris de matériel et la propreté du logement et vous sera restituée à votre départ, sous réserve d'aucune détérioration et de la propreté de l'hébergement. Si le nettoyage n'a pas été fait correctement par vos soins, une somme correspondant au prix du ménage de fin de séjour sera retenue sur votre caution.

6 – ANIMAUX DOMESTIQUES

La présence d'un seul animal est tolérée par emplacement, contre supplément. Nous vous demandons de présenter son carnet de vaccination à votre arrivée.

7 – LE RÈGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est à votre disposition à l'accueil et chaque personne séjournant sur le camping s'engage à en prendre connaissance, à l'appliquer et à le respecter. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances des personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

8 – RESPONSABILITÉ

La Responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelques natures que ce soit, pendant ou suite à un séjour. Une assurance responsabilité civile est obligatoire.

9 – TARIFS ET TVA

La facture du séjour correspond au nombre de personnes déclarées à la réservation et au nombre de places prévues dans le logement. Les personnes non déclarées au contrat ne sont pas autorisées à séjourner. Nos prix s'entendent TTC. La TVA applicable sur nos tarifs d'hébergement est de 10%, sous réserve de modifications réglementaires.

10 – MÉDIATION :

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à la date de la réclamation écrite, par LRAR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : CM2C

Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : www.cm2c.net

Saisine par voie postale : 14 rue St Jean - 75017 PARIS Téléphone : 06 09 20 48 86

11 – IMAGE

Vous autorisez La SE IBARRON, ainsi que toute personne que SE IBARRON souhaiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au Camping Ibarron à Saint-Pée-sur-Nivelle et à exploiter les dites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet du Camping Ibarron – dont facebook et Instagram, sur les supports de présentation et de promotion du Camping Ibarron et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du Camping du Ibarron et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.